

FORMATION : La responsabilité juridique du cadre de santé

Dernière modification le 12/03/2020 à 14:03

INFORMATIONS :

Public concerné et pré-requis :

Cadre de santé de psychiatrie

Durée : 2 jours

Intervenant :

Juriste

Déjeuner compris

NOS SESSIONS :

Paris

CONTEXTE :

Les cadres sont interpellés par les équipes et s'interrogent eux-mêmes sur leur propre responsabilité. Comment se repérer sans fantasmer ni minimiser les risque quand ils sont réels ?

LE + DE LA FORMATION

2 jours pour tout comprendre !

OBJECTIFS :

FORMATION : La responsabilité juridique du cadre de santé

Dernière modification le 12/03/2020 à 14:03

- **Connaître les différentes responsabilités juridiques et leurs mécanismes**
- **Distinguer les niveaux de responsabilité pour la direction, l'encadrement et les équipes**
- **Identifier l'évolution de la responsabilité du cadre de santé par rapport à la qualité et à la sécurité des soins**
- **Connaître les risques pour prévenir et limiter les mises en cause en articulant les contraintes juridiques et les réalités quotidiennes.**

PROGRAMME :

Jour 1 :

- Comprendre les responsabilités
- Les responsabilités « indemnitaires » (civile/administrative) et les responsabilités tournées vers la répression (pénale/ disciplinaire) : principes, mécanismes
- Les notions clés : faute personnelle ou faute de service, notion de faute civile et d'infraction pénale.
- La définition des missions du cadre comme déterminant du périmètre de responsabilité

Jour 2 : appréhender concrètement sa responsabilité et sécuriser sa pratique

- Diversité des « fautes » susceptibles d'engager la responsabilité du cadre
- La responsabilité du cadre en cas de défaillance d'un membre de son équipe, d'un étudiant en stage, de la direction... : analyse de cas concrets
- Comment se protéger : la traçabilité, les assurances

FORMATION : La responsabilité juridique du cadre de santé

Dernière modification le 12/03/2020 à 14:03

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

- Une approche pédagogique concrète et pragmatique s'appuyant sur des méthodes de pédagogie active : alternance d'apports de connaissances, d'études de cas, d'analyse de pratiques, exercices pratiques ...
- Un cadre de références basé sur les recommandations de bonnes pratiques
- L'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration des pratiques en fin de formation

EVALUATION & LIVRABLES

- Au démarrage de la formation :
 - Contextualisation : appréciation des besoins / attentes des participants et des environnements de travail + formulation du contrat pédagogique
 - Évaluation des savoirs et représentations d'entrée : TEST de positionnement PRE/POST
 - Pendant la formation :
 - Évaluation de la satisfaction en fin de journée
 - Le cas échéant retour transférabilité en post-intersession
 - En fin de formation, une évaluation sur 3 des niveaux du modèle Kirk Patrick :
 - Évaluation des acquis (test pré-post)
 - Évaluation de la transférabilité au terrain (formulation d'axes de progrès)
 - Évaluation de la satisfaction
 - L'évaluation des effets (niveau 4 du modèle Kirkpatrick) est confiée à l'établissement-client (appuyée sur la mise en œuvre du pan personnel d'application)
-
- Un livret pédagogique remis à chaque stagiaire durant la formation
 - Des attestations de formation remises en fin de stage
 - Un bilan pédagogique adressé à l'établissement (délai 1 mois), accompagné de la copie des attestations de formation